



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROZIER EN DONZY

Séance du 29 juin 2022

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Date de la convocation : 24.06.2022

Date d'affichage : 24.06.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier BERNE, Maire.

**Présents :** DESLOIR Bernard, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, DUTEL Peggy, FOUGERE Gilbert, FORISSIER Johan, GAY Arlette, RIVOLLIER Nicole, SERVY Sylvain

**Absents et excusés :** BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BONNEFOND Vincent, RODAMEL Karine, TISSEUR Fabienne

**Secrétaire de séance :** FORISSIER Johan

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 MAI 2022**

Décision du Conseil Municipal (Pour : 9 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

### **2. DOSSIERS D'URBANISME EN COURS**

Déclaration d'intention d'aliéner	Consorts DOR (maison)
Déclarations préalables accordées ou tacites	JEAN Luc : construction d'un abri de jardin FAUCHE CENTRE EST (DENIS Anthony) : installation panneaux photovoltaïques FARGE Jacques : installation panneau photovoltaïques ANT CONSEILS (LEBECQ Patrick) : installation panneaux photovoltaïques MICHEL Julie : Modification ouvertures
Déclarations préalables en cours	GRANGE Bernadette : coupe de bois VENET Gérard : installation panneaux photovoltaïques CHIREN Aurélien : changement de destination et modification ouvertures
Permis accordés ou tacites	SOLLEILHAC Cédric : construction d'un garage et d'un auvent VALLÉE Guillaume : extension maison individuelle
Permis en cours	FAURE Ludovic et Patricia : rénovation et extension d'une maison individuelle

### **3. PROJET D'ACQUISITION DES MURS DE L'ÉPICERIE - Délibération n° 2022D501**

Monsieur le Maire propose de compléter la délibération 2022D411 de la manière suivante :

- Qu'en sus de l'achat du local commercial « L'ÉPICERIE » situé 192 Rue Saint- Pierre au rez-de chaussée, il importe que la Commune fasse également acquisition de la cave au sous-sol,
- Et qu'en conséquences, le bâtiment concerné soit mis en copropriété, et ce aux frais de la Commune.

Ainsi, M. et Mme MAZET Georges donne leur accord pour un montant total de 45.000 €

Décision du Conseil Municipal (Pour : 9 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

### **4. MODIFICATION DENOMINATION « BUDGET RESTAURANT » EN « BUDGET COMMERCES » - Délibération n° 2022D502**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a approuvé par délibération du 01/02/2010, la création d'un budget annexe assujéti à la TVA pour la création d'un restaurant, de trois chambres d'hôtes et d'un logement.

Monsieur le Maire propose d'intégrer une nouvelle opération : acquisition, travaux de rénovation et gestion du site de l'Épicerie, situé 192 Rue Saint-Pierre et de modifier l'identification de ce budget en « Budget Commerces »

Décision du Conseil Municipal (Pour : 9 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

### **5. DECISION MODIFICATIVE : TRANSFERT DES ACHATS FONDS DE COMMERCE, MURS ET TRAVAUX DE L'ÉPICERIE AU BUDGET COMMERCES – Délibération n° 2022D503**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune va acquérir le fonds de commerce, les murs commerciaux ainsi que la cave de l'Épicerie.

Cet investissement avait été programmé au Budget Principal, mais compte tenu de l'opération souhaitée, il convient de procéder au transfert de crédits sur le Budget Commerces :

BUDGET PRINCIPAL				
Dépenses	Invest.	Compte 2088	Fonds de commerce	- 30.000 €
Dépenses	Invest.	Compte 2138	Achats murs commerciaux	- 50.000 €
Dépenses	Invest.	Compte 2135	Travaux agencement épicerie	- 100.000 €
Recettes	Invest.	Compte 1641	Emprunt	- 180.000 €

Décision du Conseil Municipal (Pour : 9 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

#### **6. DECISION MODIFICATIVE : INSCRIPTION DES ACHATS FONDS DE COMMERCE, MURS ET TRAVAUX DE L'ÉPICERIE AU BUDGET COMMERCES – Délibération n° 2022D504**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune va acquérir le fonds de commerce, les murs commerciaux ainsi que la cave de l'Épicerie.

Ainsi, il convient de procéder à l'inscription de crédits suivants :

DM n° 3 : Acquisition de l'Épicerie et travaux de rénovation – Ouverture des crédits au Budget Commerces

BUDGET COMMERCES				
Dépenses	Invest.	Compte 2088	Fonds de commerce	+ 30.000 €
Dépenses	Invest.	Compte 2138	Achats murs commerciaux	+ 50.000 €
Dépenses	Invest.	Compte 2135	Travaux agencement épicerie	+ 100.000 €
Recettes	Invest.	Compte 1641	Emprunt	+ 180.000 €

Décision du Conseil Municipal (Pour : 9 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

#### **7. PROJET RENOVATION EPICERIE : APPROBATION DE L'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE – Délibération n° 2022D505**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation de l'Épicerie. Ce projet a pour objectif :

- de rénover le bâtiment actuel en rapport avec les usagers et leurs besoins
- de conserver une offre commerciale diversifiée (regroupement de la boucherie et de l'épicerie)
- de maintenir la vie économique

Pour mener à bien l'ensemble de l'opération, une assistance technique et administrative est nécessaire à la Commune. Monsieur le Maire propose ainsi de confier à l'Architecte Marc CHOUVENC, une mission d'architecture intérieure, d'un montant représentant 13 % du coût HT des travaux de rénovation.

Le dépôt d'une déclaration préalable de travaux sera nécessaire pour effectuer ces travaux.

Décision du Conseil Municipal (Pour : 9 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

#### **8. SIEL TE-LOIRE : ADHESION A LA COMPETENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES – Délibération n° 2022D506**

Monsieur Sylvain SERVY, adjoint explique la volonté de l'État d'impulser la mobilité électrique qui conduit le gouvernement à encourager les collectivités et les opérateurs privés à s'engager dans cette démarche. Un dispositif d'aide a été mis en place au déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides piloté par l'ADEME.

La Loi sur la Transition Énergétique indique que les collectivités ont la responsabilité de mettre en place des schémas ou politiques fixant les objectifs et actions sur les territoires. Dans ce cadre, le SIEL-TE, en qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie, assure un rôle pivot au niveau départemental et régional dans ce domaine et notamment de la mobilité électrique.

En conséquence, le SIEL-TE a souhaité engager un programme de déploiement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire.

M. Sylvain SERVY, adjoint propose d'adhérer et de transférer cette compétence au SIEL-TE à compter du 29/06/2022 et ce pour 6 ans.

M. Gilbert FOUGERE, conseiller demande le coût d'une borne. M. Sylvain SERVY, adjoint lui répond que le SIEL-TE va d'abord effectuer une étude pour notre commune, mais normalement, vu le transfert, c'est le SIEL-TE qui prendra en charge les coûts.

Décision du Conseil Municipal (Pour : 9 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

#### **9. RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – Délibération n° 2022D507**

Monsieur Gilbert FOUGERE, conseiller municipal, donne lecture du rapport annuel 2021 d'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (SIEMLY), délégataire du service et propose de l'adopter afin de le mettre à disposition auprès du public.

*Décision du Conseil Municipal (Pour : 9 / Contre : 0 / Abstentions : 0)*

### **10. MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA SCENE MOBILE – Délibération n° 2022D508**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a désormais la gestion complète de la scène mobile depuis le 13 novembre 2019.

M. le Maire précise qu'actuellement, un règlement et un contrat de location sont à signer, définissant les modalités pratiques de mise à disposition de l'équipement uniquement aux communes et associations de la Communauté de Communes de Forez-Est.

M. le Maire propose de modifier le règlement, comme suit :

- changer de gestionnaire : M. Yves BERNONVILLE, conseiller sera remplacé par M. Vincent BONNEFOND, conseiller
- étendre la mise à disposition aux collectivités ou associations hors Communauté de Communes de Forez-Est pour un montant de location de 130 €

*Décision du Conseil Municipal (Pour : 9 / Contre : 0 / Abstentions : 0)*

### **COMPTE RENDU DIVERSES COMMISSIONS ET POINTS DIVERS**

**Commission Gestion du Personnel :** Maëlle SERVY a remplacé Mme Laurence MANCEBO à l'école. Médaille du travail (30 ans) décernée à M. Bertrand TISSIER – réception le 04 juillet prochain.

**Commission Economie :** retour sur l'inauguration du restaurant : environ 40 personnes présentes. La Fête Patronale a été déplacé à la Salle Léon Coquard. Malgré le temps pluvieux, le Comité des fêtes est assez satisfait.

**Commission CME (Conseil Municipal Enfants) :** Mme Anne BABEL, conseillère informe que de nouvelles poules sont dans le poulailler. Le CME s'est rendu à Poncins le 11 juin pour une rencontre inter CMJ afin de connaître les autres CME (Feurs, Pouilly-les-Feurs, Civens et Poncins) et de rencontrer les familles ukrainiennes accueillies dans notre région

**Commission Bâtiments :** M. Sylvain SERVY, adjoint signale qu'il y a une fuite sur le toit du gymnase.

**Commission Sports :** Assemblée Générale du basket : vendredi 01 juillet 2022

Assemblée Générale du foot : samedi 02 juillet 2022

Tournoi de tennis se termine le samedi 02 juillet 2022

**Commission Ecole - AFR :** Mme Nicole RIVOLLIER, adjointe informe qu'un conseil d'école a eu lieu le 14 juin.

En résumé, l'école accueillera 142 élèves à la rentrée prochaine. Les enfants ont visionné 3 films au cinéma. Un voyage scolaire a été organisé du 13 au 15 avril, celui-ci s'est bien passé.

Une sortie de fin d'année a été organisée à la forêt de Lespinasse et à Ambert (vélorail, visite du moulin)

Des projets sont en cours de réflexion pour l'aménagement de la cour et l'agrandissement des locaux de la cantine.

M. Johan FORISSIER, conseiller explique qu'il a participé à l'Assemblée Générale de l'AFR. L'AFR est assez satisfaite de son année, malgré un déficit sur le bilan de fin d'année.

**Commission Culture :** Mme Peggy DUTEL, conseillère informe qu'un groupe de bénévoles de la Bibliothèque effectue des animations à la résidence MAPA les Petites Bruyères (lecture, jeux, loto...).

**Commission CCAS :** Mme Nicole RIVOLLIER, adjointe explique qu'une commande de fuel de 20.000 litres a été réalisée et de même qu'une commande de pellets de 15 palettes.

**Commission Eau Assainissement :** Mme Arlette GAY, conseillère informe qu'un problème électrique à la station d'épuration du creux a eu lieu.

### **Divers :**

Inauguration de l'atelier de Christine CHEVAL : samedi 03 septembre à 10h30

La séance est levée à 21h45

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 15 septembre 2022

Le Secrétaire de séance  
Johan FORISSIER



Le Maire  
Didier BERNE

